



Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire

180, avenue Gaston Berger – 59000 Lille – Tél : 03.20.52.59.91

E-mail : hautsdefrance@sport-u.com - Site internet : www.sport-u-hautsdefrance.com

Saison 2022-2023

- 1 ° Note générale sur les Sports Collectifs
- 2 ° Note aux responsables d'équipes
- 3 ° Fiche d'inscription à une formation d'arbitre ou de juge = CUA 1 et CUA 2

Ci-dessous la répartition des sports pour les directeurs de la Ligue Hauts-de-France pour cette nouvelle saison

Alain FLAVIGNY

Sports Collectifs : Football Masculin et Féminin, Foot à 8 Féminin, Futsal, Foot US.

Sports individuels : Aviron, Aviron Indoor, Boxe, Savate, Escrime, Gymnastique Artistique, Gymnastique Rythmique, Karaté, Kick Boxing, Lutte, Sambo.

Jean-Christophe BIGO

Sports Collectifs : Rugby Masculin et Féminin, Rugby Seven, Water-Polo.

Sports individuels : Danse, Echecs, Escalade, Equitation, E-Sport, Golf, Natation, Padel, Swimrun, Tennis, Triathlon.

François RICHEZ

Sports Collectifs : Basket Masculin et Féminin, Basket 3x3, Handball Masculin et Féminin.

Sports individuels : Badminton, Tennis de Table, Squash, Tir, Tir à l'Arc, VTT, Raids, Course d'Orientation.

Marc ALBERS

Sports Collectifs : Beach Volley, Hockey sur Gazon, Ultimate, Volley ball Masculin et Féminin, Volley 4x4.

Sports individuels : Athlétisme, Cross, Trail, Judo, Haltéro-Musculation.



Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire

180, avenue Gaston Berger – 59000 Lille – Tél : 03.20.52.59.91

E-mail : hautsdefrance@sport-u.com - Site internet : www.sport-u-hautsdefrance.com

Saison 2022-2023

NOTE GENERALE SUR LES SPORTS COLLECTIFS

1) ENGAGEMENTS DES EQUIPES

* Pour tous les sports suivants : Basket Ball - Handball - Volley Ball - Football – Football à 8 Féminin – Football Américain - Futsal - Rugby – Rugby à 7 - Hockey en Salle – Tennis – Tennis de Table - Water-polo.

L'engagement des équipes se fait par INTERNET (www.sport-u-hautsdefrance.com).
Onglet « administratif »

Ne doublez pas vos engagements par courrier merci.

- La date limite des engagements est fixée au :
- **Vendredi 30 Septembre 2022** pour les championnats nationaux et de ligue
- **Vendredi 7 Octobre 2022** pour le championnat d'académie

2) PARTICIPATION AUX RENCONTRES : Obligation d'être licencié à la FFSU pour l'année universitaire 2022-2023. Présentation obligatoire de la carte d'étudiant à chaque rencontre.

3) LES CHAMPIONNATS 2021-2022 :

Tous les classements de la saison 2021-2022 sont consultables sur le site Internet www.sport-u-hautsdefrance.com

→ Onglet Communication / Rubrique Palmarès

4) ORGANISATION DES DIFFERENTS CHAMPIONNATS :

a) Les Championnats de Ligue

En école, ils sont qualificatifs pour la filière nationale. Peuvent s'engager les équipes qui y jouaient en 2021-2022. Les équipes dernières et avant dernières en 2021-2022 pourront être rétrogradées au niveau inférieur.

Les équipes vainqueures du niveau inférieur en 2021-2022 peuvent demander l'accession au championnat de ligue.

b) Les championnats d'Académie

Ils regroupent les équipes inscrites en excellence l'an dernier (sauf celles qui accèdent au niveau supérieur) et les équipes rétrogradées du niveau supérieur. Les nouvelles équipes doivent passer par ce niveau. Ces championnats permettent d'accéder à l'échelon supérieur l'année suivante.

5) PREPARATION DES CALENDRIERS

Engagez vos équipes (**EN LIGNE**) avant le 30/09/2022 (N1/N2-Ligue) ou le 07/10/2022 (Académie). Si vous avez la moindre interrogation, n'hésitez pas à nous solliciter.

6) COMMUNICATION AVEC LA LIGUE :

Nous invitons les responsables d'équipes et les joueurs à s'inscrire gratuitement à notre **newsletter**. Ils seront ainsi informés en même temps que le secrétaire de l'A.S.

SUR NOTRE SITE INTERNET

www.sport-u-hautsdefrance.com

IMPORTANT : A l'intention des tous les responsables d'équipes, tous les membres des A.S/BDS

**JEUDI 15 SEPTEMBRE
17h
REUNION DE RENTREE EN
VISIOCONFERENCE**



Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire

180, avenue Gaston Berger – 59000 Lille – Tél : 03.20.52.59.91

E-mail : hautsdefrance@sport-u.com - Site internet : www.sport-u-hautsdefrance.com

Saison 2022-2023

NOTE AUX CAPITAINES D'EQUIPES

Remplir une [fiche](#) d'engagement **par équipe**. Merci de respecter scrupuleusement les délais (30 septembre pour les championnats N1, N2 et Ligue et le 7 octobre pour l'Académie)

1) TERRAINS DE SPORTS DONT DISPOSE L'ETABLISSEMENT POUR LES RENCONTRES

Il est indispensable que les Associations Sportives proposent des lieux de matches avec des horaires adaptés **le jeudi après-midi**. (Nous ne pouvons garantir l'inscription d'équipes qui ne proposent pas d'installation(s) sportive(s).

2) ARBITRAGE

Si vous avez au sein de votre A.S un arbitre diplômé fédéral ou un étudiant intéressé pour suivre une formation d'arbitre, merci de nous contacter.

- **RAPPEL** : application de la règle 5.6 Titre V du règlement intérieur, « l'absence d'un arbitre officiel n'entraîne pas l'annulation d'une rencontre. Son remplacement sera soumis aux règles fédérales du sport concerné. L'arbitre remplaçant dispose pour la rencontre, de toutes les prérogatives d'un arbitre officiel ». Si absence d'arbitre ou d'étudiant en formation : se référer aux décisions de chaque C.M.R.
- L'inscription d'une équipe en régional peut être soumise à la formation obligatoire d'un arbitre étudiant CUA 1 (voir sport par sport)
- **L'équipe qui reçoit doit assurer la présence de la table de marque = Matériel + personnel (même si la salle ne vous appartient pas)**
 - L'affectation d'arbitre sur vos rencontres n'est pas systématique. Elle est fonction du niveau de compétition ainsi que de l'investissement des équipes concernées dans l'arbitrage universitaire et la formation.

3) FEUILLES DE MATCHES

Tout match doit faire l'objet d'une feuille de match (y compris les forfaits). **Elles sont téléchargeables sur notre site internet.** C'est l'équipe qui reçoit qui doit fournir la feuille ou celle citée en premier en cas de terrain neutre.

Les feuilles carbonées en Tennis sont à récupérer en début de saison auprès de la Ligue.

En l'absence d'une feuille de match, le match est déclaré perdu pour les deux équipes. Les feuilles de matches devront porter le numéro de licence de tous les joueurs, et du manager ou entraîneur sous peine de 2 € d'amende par numéro de licence non porté.

Nous vous rappelons que par décision du Comité Directeur National, tous les dirigeants (étudiant, enseignant...) doivent être obligatoirement licenciés (licence dirigeant)

- La mention licence en cours n'est pas recevable : il faut obligatoirement un numéro de licence.

* Elles doivent être envoyées le soir même à la Ligue des Hauts-de-France (par mail), par l'équipe gagnante ceci afin de pouvoir tenir nos classements à jour (ou l'équipe notée en premier sur la feuille en cas de match nul).

Vérifier que la date et les équipes concernées soient effectivement portées sur la feuille de match, ainsi que le niveau, la poule et le score.

4) COMMUNICATION DES RESULTATS

Envoyer vos résultats et feuilles de matchs par mail

De votre rapidité à nous communiquer les résultats et à nous envoyer les feuilles de matchs dépend la mise à jour des classements sur notre site.

5) FORFAITS = Toujours prévenir votre adversaire et la Ligue+ trace écrite (mail)

* Forfait avec préavis (parvenant à la Ligue avant mardi soir) : **10 €**

* Forfait sans préavis :

35 € + frais de déplacements de l'équipe adverse et de l'arbitre.

* Forfait général : au 2ème forfait dans la saison, l'équipe est considérée comme faisant forfait général et sera automatiquement rétrogradée pour la saison suivante au niveau inférieur. **Coût 250 € Tous les résultats concernant cette équipe seront annulés**

6) RECLAMATIONS - RESERVES

Une réclamation ou réserve notée sur la feuille de match doit être **confirmée par écrit à la Ligue** dans les 24heures qui suivent la rencontre

7) INDISPONIBILITE ET REPORT DE MATCH Prévenir tout de suite la Ligue et l'équipe adverse + laisser une trace écrite par mail

* **Report** : Il pourra être envisagé de façon **exceptionnelle** pour les matches prévus en journée, à condition que les responsables d'associations sportives **en fassent la demande à la Ligue au moins 2 semaines** à l'avance **par écrit** = mail ou courrier.

Passé ce délai, si 2 équipes « s'entendent » pour décaler ou reporter un match, elles doivent **chacune en avertir la Ligue par écrit (mail) 3 jours au moins avant la date** initialement prévue pour ce match (lundi dernier délai pour match prévu le jeudi) en précisant la nouvelle date, heure et lieu de la rencontre programmée.

Si après accord de report par la Ligue, il y avait indisponibilité de jouer la rencontre, l'équipe à l'origine du report perd par forfait.

En tout état de cause, les matchs reportés devront être joués avant la date du dernier match du championnat.

IMPORTANT : Aucune rencontre ne peut être annulée ou reportée sans l'accord de la Ligue. Pour certains sports il existe une fiche de report à utiliser (voir Sport par Sport)

* **Indisponibilités** : On entend par indisponibilités, les dates correspondant aux examens. Dans la conception des calendriers prévisionnels, il s'avère difficile d'en tenir compte lorsque celles-ci sont trop nombreuses (> à 2). Dès la réception des calendriers prévisionnels vérifiez rapidement toutes vos dates pour voir si vos indisponibilités déclarées sont prises en compte. Si d'autres apparaissent en cours d'année, la Ligue ne peut être tenue pour responsable des éventuels forfaits. C'est le calendrier hebdomadaire envoyé à tous les abonnés à la newsletter qui fait foi.

8) INTEMPERIES

Toutes informations concernant les remises de match (football et rugby, notamment) seront données au plus tard le jeudi à 12h00 sur le site www.sport-u-hautsdefrance.com

9) CLASSEMENTS

Un classement provisoire est édité régulièrement (**SI VOS RESULTATS ARRIVENT À TEMPS**)

Les résultats et classements seront consultables sur le site : www.sport-u-hautsdefrance.com (Rubrique résultats en bas à droite sur la page d'accueil).

Leur exactitude dépend à la fois de la rapidité des retours de résultats et du nombre de matchs reportés.

10) UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Le responsable d'équipe doit veiller au respect des installations qui lui sont confiées. Nous insistons sur :

- Le respect du matériel et de la propreté = chaussures, comportement.
- Respect du personnel : arbitres, régisseur
- Interdiction de fumer = salles, terrains, vestiaires, dépendances.
- Ramasser vos bouteilles d'eau et papiers avant de quitter l'installation = pas de bouteilles en verre. **La consommation d'alcool est strictement interdite dans les enceintes sportives.**
- Le respect des horaires (voir paragraphe 12)

Les capitaines d'équipe sont les garants du bon comportement des joueurs et des supporters présents.

La responsabilité des utilisateurs pour toute dégradation ou troubles causés directement ou indirectement est engagée. Tout dommage causé ou constaté doit faire l'objet d'une déclaration rapide.

Enfin, pour éviter toutes tentatives de vols, ne laissez pas vos sacs sans surveillance.

Tout trouble ou dégradation pourra faire l'objet d'une expulsion immédiate et/ou de sanctions administratives et financières.

ATTENTION RAPPEL POUR TOUS LES SPORTS D'EQUIPES

Les engagements se font via notre site internet www.sport-u-hautsdefrance.com

Envoyez une fiche par équipe. Merci de respecter les délais.

11) SANCTIONS

Le carton rouge ou l'exclusion d'un joueur entraîne au minimum la suspension automatique pour le match suivant et éventuellement extension à la Fédération du Sport concerné.

Tout cas disciplinaire pourra être traité par la Commission Régionale de 1ère instance compétente pour les compétitions départementales et régionales.

12) HORAIRES

Les heures indiquées sur nos calendriers sont les heures de début de rencontre et non les heures d'arrivée sur le terrain ou à la salle.

Nos arbitres ont tout pouvoir pour juger le non-respect de ces horaires et décider du forfait ou du match perdu.

13) CALENDRIERS – SITE INTERNET :

ATTENTION : les calendriers annuels figurant sur notre site internet en début de saison ne sont pas définitifs. Des modifications (reports, intempéries, examens...) y sont régulièrement apportées. Vous devez donc consulter régulièrement notre site internet pour suivre les mises à jour. **Seul le calendrier hebdomadaire** envoyé aux A.S et par newsletter, à tous les abonnés, a un caractère officiel ainsi que sur le site www.sport-u-hautsdefrance.com .

Ne donnez pas les calendriers de Septembre – Octobre à vos étudiants car ils ne seront pas valables toute l'année.

PRENEZ L'HABITUDE DE CONTACTER LES CAPITAINES ADVERSES POUR VOUS ASSURER DE LA BONNE DATE ET DE LA PRESENCE EFFECTIVE DE VOTRE ADVERSAIRE.

Des règlements particuliers et spécifiques à chaque sport pourront être décidés par les commissions mixtes régionales. Si tel est le cas, ces règlements seront consultables sur notre site internet.

ATTENTION : SOYEZ VIGILANTS

Nous déplorons de plus en plus de vols lors des compétitions sportives.

Ne laissez jamais vos effets personnels sans surveillance, même dans les vestiaires, dans les véhicules.

Confiez vos portefeuilles, téléphones, etc, à un dirigeant qui se trouve en bord du terrain (« sac à valeurs »)

En aucun cas, les propriétaires des installations ou la Ligue ne pourront être tenus responsables des vols éventuels.